

VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT
Sur la commune de DEMI-QUARTIER (74120),

Chalet d'exception, type F12
340 Chemin du Grand Bois

La vente aura lieu
JEUDI 8 AVRIL 2021 A 14H
Au Palais de Justice de BONNEVILLE (74130)
Au-delà de cette date tout amateur restant intéressé aura 10 jours pour porter une surenchère de 10% du prix atteint.

DESIGNATION :

SUR LA COMMUNE DE DEMI QUARTIER (74120)

La propriété est une vieille ferme d'alpage très habilement rénovée de 342,20 m², sur le domaine skiable de la Commune, ayant conservé tout le cachet des fermes d'antan tout en offrant tout le confort attendu de nos contemporains, outre parcelles de terres attenantes,
Le tout formant une même unité foncière cadastrée section B, Lieudit Grand Bois n°555, 865, 867, 552, 553, 866, 868 et Lieudit Petit Bois, n°602.

Description de l'intérieur :

- Au RDC, un hall, ski room, buanderie, grand salon salle à manger, bureau, cuisine avec coin repas, cabinet de toilette, chambre avec salle de bain-wc attenante
- 1er étage mezzanine, salon TV, 5 chambres, une salle de bains, 1 salle d'eau- WC, 2 salles d'eau et un cabinet de toilettes
- Combles aménagées, avec 3 chambres, une salle de bains et une salle d'eau-WC

Superficie totale du bien : 342,20 m²

OCCUPATION

L'ensemble immobilier est actuellement occupé à titre de résidence secondaire.

A la requête de :

L'UNION BANCAIRE PRIVEE UBP S.A., Société de droit suisse, dont le siège social est situé Rue du Rhône, 96-98 – 1211 GENEVE (SUISSE), et dont le numéro d'immatriculation au registre du commerce est le CHE 105 923 869, prise en sa succursale de MONACO, sise 11 Bd des Moulins à 98000 MC, elle-même immatriculée au Registre du commerce et de l'Industrie de la Principauté de MONACO sous le numéro 14S06257
Ayant pour Avocat Maître Simone ALADEL, membre de la SCP BALLALOU ALADEL du Barreau de Bonneville et plaçant par Maître Céline ALINOT, du Barreau de Nice.

MISE A PRIX :
(TROIS MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS)
Ci, 3.300.000 €, frais en sus,

Une consignation pour enchérir est obligatoire en un chèque de Banque à l'ordre du Bâtonnier séquestre d'un montant de 330.000 Euros, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de BONNEVILLE (74130)

Il peut être pris connaissance par tout amateur éventuel du cahier des conditions de vente qui peut être consulté, ainsi que le procès-verbal de description ci-annexé, au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (Rôle 20/0893), et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

VISITE SUR PLACE
VENDREDI 19 MARS 2021 de 14h à 15h.
Par la SAS SAGE & ASSOCIES Huissiers de Justice
